

L'Observatoire Economique et Social

L'activité des entrepreneurs paysagistes poursuit sa croissance en 2012

L'activité des paysagistes s'est accrue entre l'année 2011 et 2012. Cette croissance se traduit par une hausse légère du nombre d'emplois salariés, non salariés, et d'entreprises. Les entreprises paysagistes sont au nombre de 28 900 dont 98% appartiennent au secteur privé, et 55 % d'entre elles emploient au moins un salarié. Au total, le secteur paysagiste représente 94 350 emplois salariés et non salariés.

Dans le cadre de prestations de services, le métier de paysagiste recouvre des activités diverses telles que la réalisation et l'aménagement de parcs, jardins et terrains de sports, la réalisation de systèmes d'arrosage, la conception de décors, l'entretien des aménagements intérieurs, l'élagage et le reboisement.

Le secteur d'activité des paysagistes présente une croissance de l'emploi depuis plusieurs années, qu'il s'agisse d'emplois salariés ou non salariés.

Le secteur paysagiste représente 94 350 emplois salariés et non salariés.

En 2012, le nombre d'entreprises paysagistes s'élève à 28 900, dont 55 % emploient au moins un salarié (tableau 1). L'emploi du secteur est composé de 23 900 chefs d'entreprise non salariés, et 103 400 salariés. Ces salariés n'occupent pas tous un emploi à temps plein dans l'année. Cela représente 70 450 emplois en équivalents temps plein (ETP). Au total, le secteur représente ainsi 94 350 emplois salariés et non salariés.

A ces emplois au sens strict, donnant lieu à la signature d'un contrat de travail, s'ajoutent 2 900 emplois d'handicapés travaillant en Etablissements et services d'aide par le travail (ESAT), qui ne disposent pas réellement d'un contrat de travail, au sens réglementaire du terme.

Parmi les entreprises paysagistes, 28 300 appartiennent au secteur privé, soit 98% de l'ensemble, les autres étant rattachés au secteur public, parapublic ou associatif. Le secteur privé représente à lui seul 94 % des emplois salariés et non salariés.

Tableau 1
Répartition des entreprises et des emplois paysagistes par nature juridique en 2012

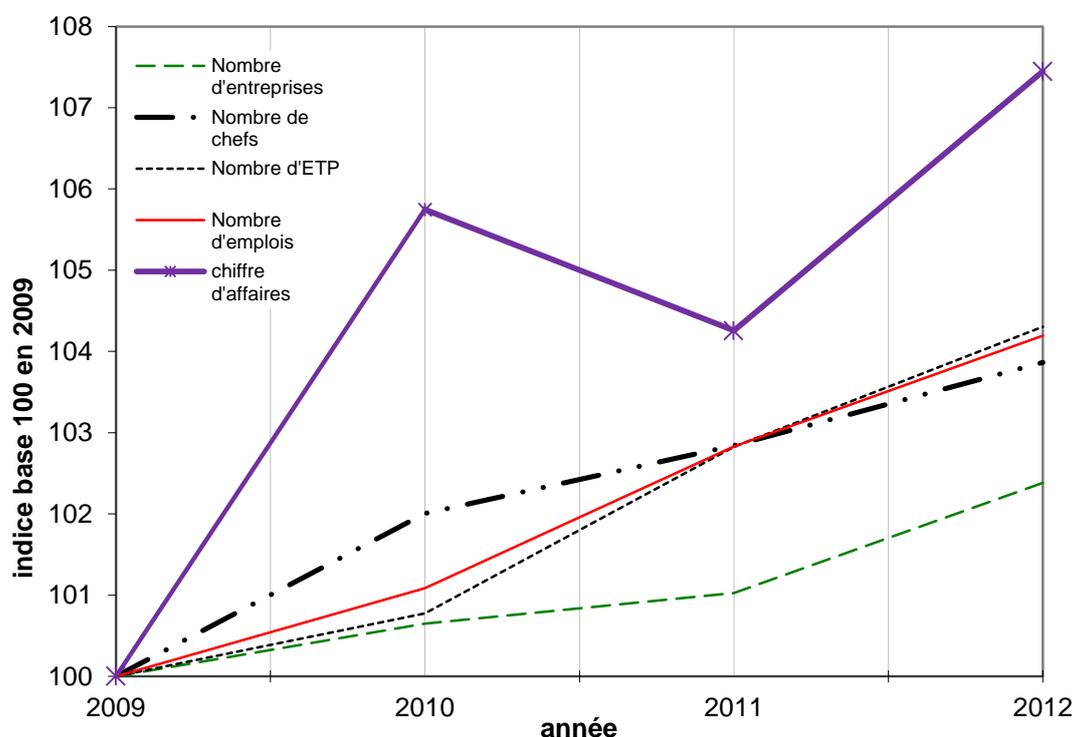
Nature juridique	Nombre d'entreprises	Nombre d'entreprises employeuses de main d'œuvre	Nombre de chefs d'entreprises non salariés	Nombre de salariés	Nombre d'ETP	Emploi Global	Nombre d'handicapés sans contrat en ESAT
						(chef+ETP)	
Entreprises privées	28 266	15 465	23 897	90 884	64 449	88 346	128
	98%	96%	100%	88%	92%	94%	4%
Entreprises publiques, parapubliques et associations	607	607	-	12 547	6 004	6 004	2 748
	2%	4%	-	12%	8%	6%	96%
Ensemble	28 873	16 072	23 897	103 431	70 453	94 350	2 876

Source : MSA

L'emploi du secteur est en augmentation continue, signe de la vitalité de l'activité.

Tous les indicateurs sont en croissance : nombre d'entreprises, nombre de dirigeants non salariés, nombre d'emplois, et nombre de salariés mesurés en ETP (graphique 1).

Graphique 1
Evolution des indicateurs d'emploi dans le secteur paysagiste



Source : MSA/UNEP

L'activité paysagiste dans le secteur privé.

Les entreprises privées représentent 98 % de l'ensemble des entreprises paysagistes, soit 28 300 entités en 2012. Leur nombre a cru de 1,8% entre 2011 et 2012.

Les entreprises privées sont en large majorité dirigées par un non salarié agricole.

Les entreprises dirigées par un non salarié et n'employant aucun salarié sont la catégorie dominante : elles représentent 45 % des entreprises privées (tableau 2). En y ajoutant les entreprises dirigées par un non salarié et employeuses de main d'œuvre salariée, 80% des entreprises privées sont dirigées par un non salarié, les autres étant dirigées par un salarié.

Tableau 2
Répartition des entreprises paysagistes privées en fonction de la nature de leurs emplois

Années	Entreprises sans salarié avec chef non salarié agricole	Entreprises employeurs avec chef non salarié agricole	Entreprises employeurs sans chef non salarié agricole	Total
2009	12 845 47%	8 927 32%	5 773 21%	27 545 100%
2010	12 778 46%	9 330 34%	5 634 20%	27 742 100%
2011	12 719 46%	9 597 34%	5 554 20%	27 870 100%
2012	12 801 45%	9 852 35%	5 613 20%	28 266 100%

Source MSA

En 2012, les entreprises n'employant aucun salarié avec à leur tête un chef non salarié agricole sont principalement des entreprises en nom personnel, soit 76 % (tableau 3). Pour les entreprises employeuses de main d'œuvre ayant à leur tête un chef non salarié, la forme juridique en nom personnel constitue également la forme juridique la plus fréquente (46 %), suivi de la forme juridique en SARL (35 %). Pour les entreprises dirigées par un salarié, la forme juridique la plus fréquente est SARL (58 %).

Tableau 3
Répartition des entreprises paysagistes privées en fonction de leur forme juridique et du type de recours à l'emploi en 2012

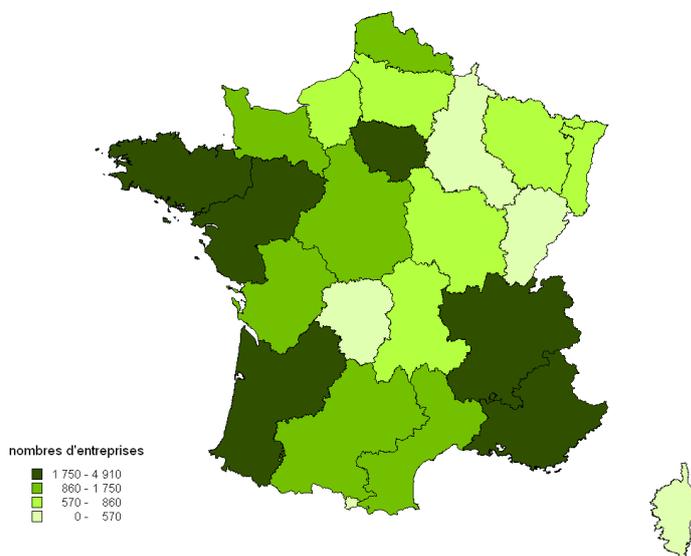
Catégorie	En nom personnel	SA	SARL	Autres formes juridiques	Total
Entreprises sans salarié avec chef non salarié agricole	9 720 76%	28 0%	1 934 15%	1 119 9%	12 801 100%
Entreprises employeuses de main d'œuvre avec chef non salarié agricole	4 548 46%	11 0%	3 436 35%	1 857 19%	9 852 100%
Entreprises employeuses de main d'œuvre sans chef non salarié agricole	1 021 18%	0 0%	3 148 58%	1 444 25%	5 613 100%
TOTAL	15 289 54%	39 0%	8 518 30%	4 420 16%	28 266 100%

Source MSA

Un recours à l'emploi salarié privé plus important dans la moitié nord de la France.

En 2012, les entreprises paysagistes privées sont implantées essentiellement en Bretagne, Pays de la Loire, Ile-de-France, Aquitaine, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ces six régions représentent 57% des entreprises. Dans l'Est, Le Nord-ouest et le centre de la France, les entreprises sont moins nombreuses (carte 1).

Carte 1
Entreprises paysagistes privées
Répartition des entreprises selon les régions en 2012

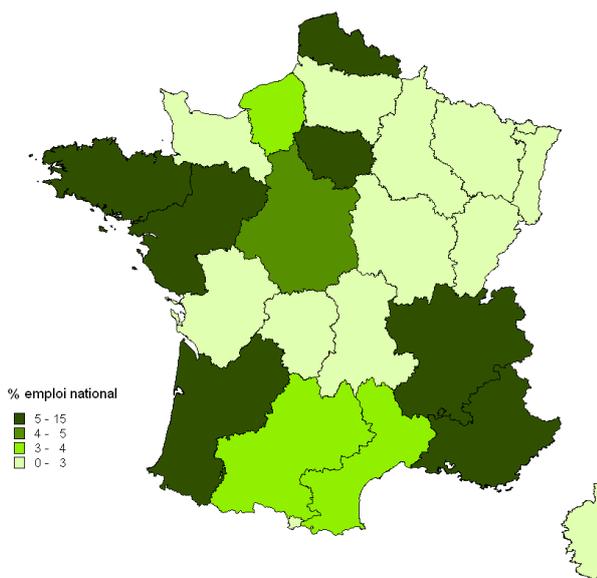


Nombre total d'entreprises : 28 266

Source MSA

Globalement la répartition du nombre total d'emplois (salariés et non salariés) sur le territoire national, reflète l'implantation des entreprises (carte 2). Aux six régions précédemment citées, s'ajoute la région Nord - Pas de Calais, dans laquelle l'emploi salarié est très développé.

Carte 2
Entreprises paysagistes privées
Répartition du total des emplois salariés et non salariés selon les régions en 2012

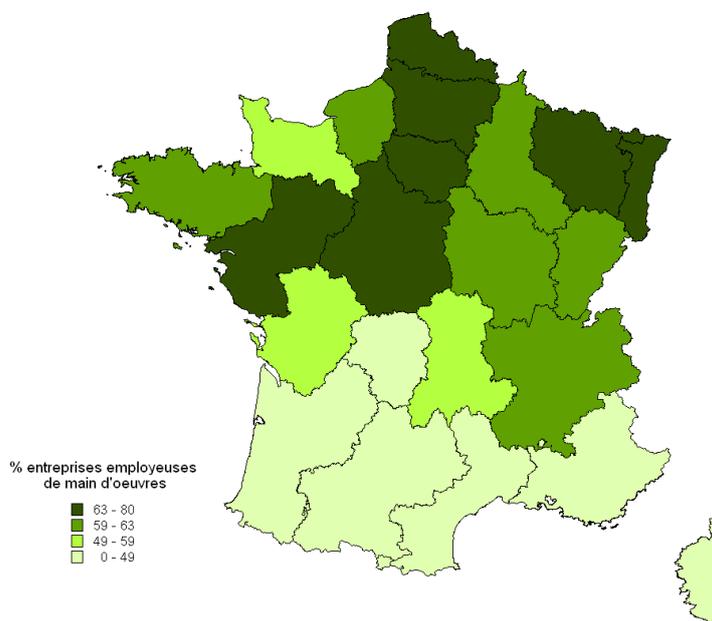


Nombre total d'emplois : 88 346

Source MSA

Le recours à l'emploi salarié est dominant au nord de la Loire (carte 3). Dans ces régions, les entreprises paysagistes sont peu nombreuses mais présentent une taille moyenne plus importante. Dans les régions Pays-de-Loire et Ile-de-France, et dans une moindre mesure des régions Centre et Bretagne, le phénomène est moins marqué.

Carte 3
Entreprises paysagistes privées
Taux d'entreprises employeuses de main d'œuvre selon les régions en 2012

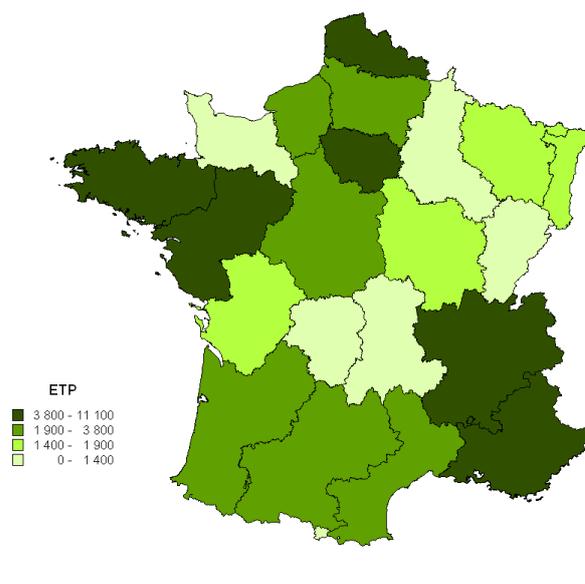


Nombre d'entreprises employeuses de main d'oeuvre : 16 163

Source MSA

La répartition des emplois privés salariés mesurés en équivalent temps plein (ETP) sur le territoire national est proche de celle observée pour les entreprises et le total de l'emploi (carte 4). En 2012, 60,4 % des emplois salariés se répartissent dans six régions : Nord-pas-de-calais, Ile-de-France, Pays-de-Loire, Aquitaine, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'azur.

Carte 4
Entreprises paysagistes privées
Répartition des ETP salariés par régions en 2012



Nombre d'ETP salariés : 64 449

Source MSA

La profession paysagiste compte 23 900 chefs d'entreprise non salariés en 2012.

En 2012, la profession paysagiste compte 23 900 chefs. Ils représentent 5 % de l'ensemble des chefs d'entreprise ou d'exploitation non salariés du régime agricole.

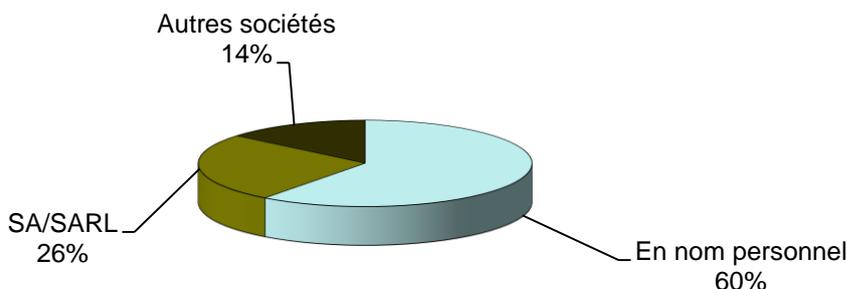
Les femmes constituent 4 % de l'effectif total des chefs.

L'âge moyen des chefs d'entreprise s'établit à 42 ans, stable par rapport à l'année précédente.

Les chefs d'entreprise paysagiste n'exerçant que la seule activité de paysagiste sont largement majoritaires : 90 % des effectifs. Cette proportion est en léger recul par rapport à 2011. Par comparaison, 84 % des chefs d'exploitation et d'entreprise du régime agricole exercent à titre exclusif.

Une large majorité des chefs d'entreprise est établi en nom personnel : 61 % (graphique 2). La répartition par forme juridique des entreprises paysagistes ayant à la tête un non salarié reste stable entre l'année 2010 et l'année 2012.

Graphique 2
Répartition des chefs d'entreprise non salariés selon les formes juridiques en 2012



Nombre de chefs d'entreprise : 23 897

Source MSA

Quasiment tous les chefs d'entreprises sont imposés au réel (99 %).

La majorité des chefs d'entreprise du secteur a opté pour une détermination de son assiette de cotisation sociale sur la moyenne triennale des revenus professionnels (77 %). Calculée sur la base des revenus des trois années antérieures, l'assiette de cotisations pour l'année 2012 des entrepreneurs paysagistes est en progression de + 3 % par rapport à celle de l'année précédente, et s'établit à 400 millions d'euros en 2012.

Le secteur paysagiste privé emploie 90 900 salariés, dont 10 % de femmes.

Les entreprises paysagistes privées emploient 90 900 salariés dans l'année, dont 10 % de femmes, au sein de 15 700 établissements employeurs. L'âge moyen des salariés est de 32 ans, le poids important des apprentis, qui représentent 16 % des emplois, explique la jeunesse du salariat.

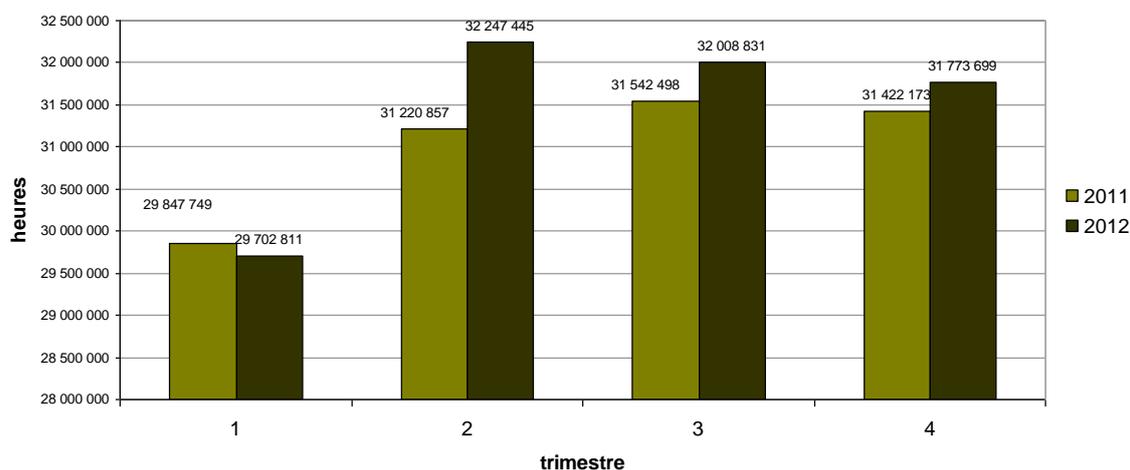
Ces salariés ont bénéficié de 102 400 emplois, dont 17 200 contrats d'apprentis. Parmi les salariés, 13 % ont eu au moins deux contrats dans l'année (tableau 4), en progression de trois points par rapport à l'année précédente.

La majorité des emplois occupés par les salariés dans le privé sont établis sous forme de CDI. La proportion de contrats en CDI qui s'élève à 52 %, reste quasiment stable par rapport à l'année précédente. En 2012, les contrats à temps partiel qu'ils soient en CDD ou CDI représentent 8 % des contrats.

L'indicateur d'emploi permanent du secteur paysagiste, constitué par le dénombrement des contrats en cours au 31 décembre 2012, s'élève à 57 000 emplois, dont une large majorité - 70% - est en CDI. L'indicateur est en hausse de 4 % par rapport à 2011. A la même date, le nombre d'apprentis ayant un contrat en cours est de 9 500. Les apprentis représentent 17% de l'emploi permanent.

Le nombre d'heures de travail rémunérées est en hausse pour chacun des trimestres de l'année 2012, par rapport au même trimestre de l'année 2011, traduisant une croissance d'activité salariée au long de l'année 2012 (graphique 3).

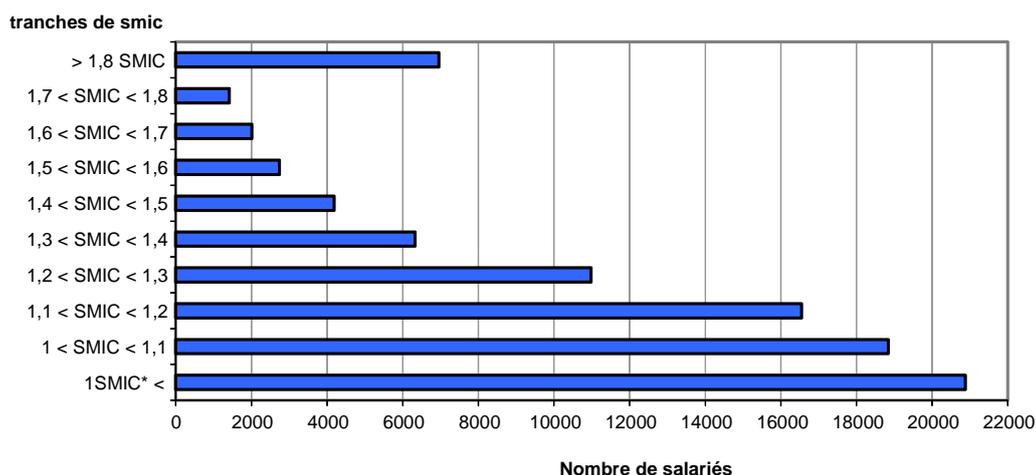
Graphique 3
Salariés du secteur paysagiste privé
Evolution du nombre total d'heures rémunérées



Source MSA

La rémunération horaire brute moyenne proposée par les entreprises paysagistes est proche de la valeur nominale du SMIC. Une forte majorité de salariés, soit 74 %, ont des rémunérations inférieures ou égales à 1,3 SMIC horaire (graphique 4).

Graphique 4
Répartition des salariés du secteur paysagiste privé
par tranche de SMIC horaire en 2012



Source MSA

* y compris apprentis

Le salaire horaire moyen brut annuel des paysagistes présents en 2012 s'établit à 10,50 € (tableau 5), en augmentation de 2,8% par rapport à celui de l'année précédente. A titre de comparaison, le SMIC brut horaire en 2012 est de 9,22 € pour les 6 premiers mois de l'année 2012, puis de 9,40 € en décembre.

Le poids important des contrats d'apprentissage parmi les contrats à durée déterminée dans le secteur paysagiste privé (35 %), détermine le faible niveau du salaire moyen (tableau 5). Les contrats en CDI sont significativement mieux rémunérés.

Tableau 5
Salariés du secteur paysagiste privé
Salaire horaire moyen selon le type de contrat en 2012

Type de contrat	montant
CDI	12,90 €
CDD (sans les apprentis)	10,60 €
apprentis	3,20 €
Total (sans les apprentis)	12,50 €
SMIC du 01/01 au 30/06	9,22 €
SMIC du 01/07 au 31/12	9,40 €

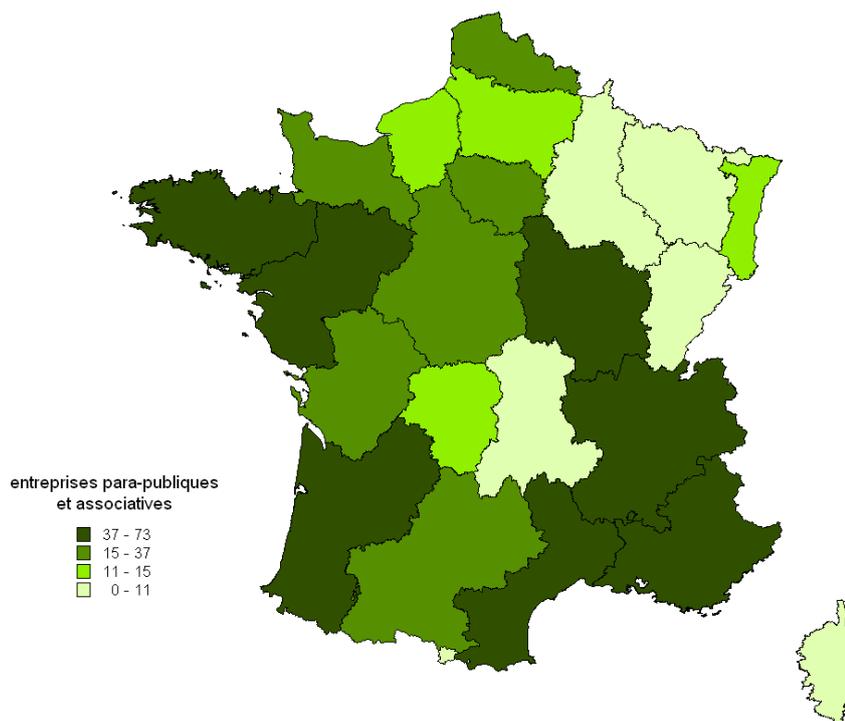
Source MSA

L'activité paysagiste dans les entreprises parapubliques et associatives.

En 2012, le secteur parapublic ou associatif compte 607 entreprises paysagistes, soit 2 % du total des entreprises. Cette part reste stable par rapport à 2011.

En 2012 l'implantation des entreprises de ce secteur est proche de celle observée pour les entreprises privées, près de la moitié se concentrent dans les régions Bretagne, Aquitaine, Pays-de-Loire, Bourgogne, Rhône-alpes, Languedoc-roussillon et Provence-alpes-côte d'azur (carte 5).

Carte 5
Répartition des entreprises associatives ou parapubliques selon les régions en 2012



Nombre d'entreprises total : 607

Source MSA

Les entreprises paysagistes parapubliques ou associatives emploient 12 500 salariés.

En 2012, le secteur paysagiste parapublic emploie 12 500 salariés, dont 22 % sont de sexe féminin. La part des femmes salariées est stable rapport à l'année 2011.

L'âge moyen des salariés est de 40 ans, cette moyenne d'âge est plus élevée que celle observée dans le secteur privé.

L'emploi à temps partiel est très important dans les entreprises paysagistes parapubliques ou associatives.

Un tiers des emplois paysagistes du secteur public sont des CDI.

La proportion d'emplois à temps partiel dans le secteur parapublic ou associatif est très importante et s'élève à 31 %. Cette proportion est beaucoup plus élevée que chez les paysagistes du secteur privé (8 %). En terme de poids, la part de ces emplois augmente de 2 points sur la période 2011 et 2012.

La part des salariés ayant au moins 2 contrats de travail durant l'année est importante dans le secteur parapublic ou associatif, soit 20 % (tableau 6).

Tableau 6
Répartition des salariés du secteur paysagiste parapublic et associatif
en fonction du nombre de contrats de travail réalisés dans l'année

Nombre de salariés			
Années	Un contrat	Deux contrats et plus	Total
2011	9 972	2 348	12 320
	81%	19%	
2012	10 049	2 498	12 547
	80%	20%	

Source MSA

Entre 2011 et 2012, le nombre d'emplois mesurés en ETP dans les entreprises parapubliques ou associatives progresse de 2 %. Cette augmentation de l'emploi est liée à une augmentation de la durée moyenne des emplois, le nombre de ceux-ci étant, lui, en recul.

La rémunération brute moyenne pour les salariés du secteur parapublic ou associatif hors apprentis est de 13,50 €. Cette rémunération est nettement supérieure au SMIC, elle est significativement plus élevée que dans les entreprises privées (tableau 7).

L'écart s'explique par la plus forte proportion de CDI dans le secteur parapublic et associatif, qui de plus, sont nettement mieux rémunérés en moyenne (+23%).

Tableau 7
Salariés du secteur paysagiste
Salaire horaire moyen selon le type de contrat en 2012

Type de contrat	Secteur privé	Secteur public
CDI	12,90 €	15,90 €
CDD (sans les apprentis)	10,60 €	10,10 €
apprentis	3,20 €	3,50 €
Total (sans les apprentis)	12,50 €	13,60 €
SMIC du 01/01 au 30/06	9,22 €	9,22 €
SMIC du 01/07 au 31/12	9,40 €	9,40 €

Source MSA

Définitions

Emplois de l'année : contrats de travail ayant donné lieu à une activité d'au moins une journée dans le trimestre, même si celle-ci a débuté ou cessé en cours de trimestre. Si un individu a eu plusieurs contrats actifs dans le trimestre, ceux-ci sont tous comptabilisés quelle que soit leur nature (CDD, CDI) et leur durée (temps plein, temps partiel).

Emplois présents en fin de trimestre : contrats dont la date de fin d'activité est le dernier jour du trimestre. Les contrats ayant cessé avant la fin du trimestre, ne sont pas comptabilisés. Si un individu a plusieurs contrats actifs en fin de trimestre, ceux-ci sont tous comptabilisés.

Nombre d'heures de travail rémunérées : nombre d'heures ayant donné lieu au paiement d'un salaire. Pour les emplois en CDI, ce volume d'heures inclut les congés payés. Pour les emplois en CDD, le nombre d'heures rémunérées correspond au nombre d'heures travaillées. Dans les deux cas, les heures supplémentaires sont incluses dans le nombre total d'heures rémunérées.

Masse salariale : montants de rémunération brute sur lesquels sont assises les cotisations sociales. La masse salariale est composée de la rémunération nette et des cotisations légales et conventionnelles de la part ouvrière. Elle inclut les primes diverses reçues par le salarié.

Définition du champ des entreprises paysagistes

Entreprises parapubliques et associatives :

Les entreprises parapubliques ou associatives sont identifiées par le code risque accident du travail salarié (410) ou par le code NAF (8130Z) et par les formes juridiques propres aux entreprises publiques, parapubliques ou associatives.

Entreprises privées :

Les entreprises privées sont identifiées par le code risque accident du travail salarié agricole (410) ou le code de risque des accidents de travaux des non salariés agricoles ATEXA (24) ou par le code NAF (8130Z). Toutes les formes juridiques propres aux entreprises privées sont sélectionnées.

Dans le cas où pour une entreprise dirigée par un non salarié, aucun des codes de risques accident du travail, salarié ou non salarié, ne correspondait à un risque « paysagiste », et que seul le code NAF permettait de le représenter, n'ont été conservées que les entreprises dont le chef était assujéti au temps de travail.

Sigles cités :

CDD : Contrat à durée déterminée

CDI : Contrat à durée indéterminée

ETP : Nombre d'équivalents temps plein : rapport de nombre d'heures rémunérées par le nombre d'heures de travail d'un salarié à temps plein conventionnel ou légal de l'entreprise. En général, pour un salarié à temps plein à 35h par semaine, ce nombre est de 1820 h.

ESAT : Etablissements et services d'aide par le travail

SA : société anonyme

SARL : société anonyme à responsabilité limitée

SMIC : Salaire minimum interprofessionnel de croissance

Au 1er janvier 2012 le SMIC horaire brut était de 9,22€, au 1^{er} juillet de 9,40 €.

MSA Caisse Centrale	Direction des Études, des Répertoires et des Statistiques
Les Mercuriales	Responsable de la publication, Alain Pelc - Rédacteur en chef, Jerihajasoa Rafaliarison
40 rue Jean Jaurès	Département Cotisations, Marc Parmentier - Synthèse réalisée par Lee Kael Murail
93647 Bagnolet cedex	Diffusion, Claudine Gaillard <gaillard.claudine@cmsa.msa.fr>